

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 22 octobre, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 14
octobre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

14 octobre 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

26 octobre 2022

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr
LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes
DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mr DELEAU à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme
CHIROL.



Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 26 octobre 2022)



OBJET : Avis ouverture
les dimanches du mois de
décembre Sarl Holding
Laurie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription en urgence de
ce point à l'ordre du jour.

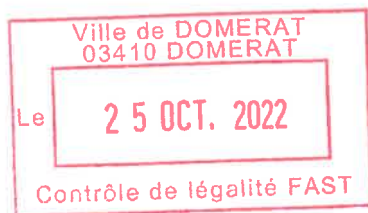
221022-02a

Madame le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 16 octobre
2021 émettant un avis favorable à l'ouverture des commerces les
dimanches 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022 à l'occasion des
fêtes de fin d'année.

Elle indique qu'elle a été destinataire, d'une demande présentée par la
Sarl Holding Laurie d'ouverture de ses salons de coiffure « Studio M » et
« Attitude Coiffure », situés dans la galerie commerciale de l'enseigne
Auchan, les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022.

Il est précisé, conformément à la réglementation en vigueur, que bien que
l'arrêté soit pris par les services de la préfecture, l'avis du conseil
municipal doit être recueilli.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces demandes
d'autorisation d'ouverture les dimanches pour la Sarl Holding Laurie.



Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour, 10 voix contre (Mmes Chirol, Aurat, Deleris, Brunet, Berruer, Lafaye, Mrs Hamelin, Lacaux, Pinheiro, Lefebre) et 2 abstentions (Mme Clémensat et Mr Dequaire),

EMET un avis favorable sur les demandes d'ouverture sollicitées par la Sarl Holding Laurie.



Pascal LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :



Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.